

Introduction

Alors que le monde entrait dans le XXI^{ème} siècle et affrontait de nouveaux défis, de plus en plus globalisés et complexes, de nombreux gouvernements ont reconnu que les manières anciennes de prendre des décisions et de gouverner ne sont plus adaptées. Plus que jamais, ils ont besoin de la participation de toute la population et de tous les partenaires hors du gouvernement pour résoudre des problèmes complexes et présider aux destinées de leurs pays, qui sont de plus en plus dépendants des autres États à une échelle internationale. Le concept d'un Gouvernement Ouvert et innovant s'affirme avec la montée de la crise économique et financière en 2008, et les troubles sociaux qui en ont résulté dans de nombreuses régions et pays du monde, ainsi qu'avec les défis environnementaux mondiaux.

Le Partenariat pour le Gouvernement Ouvert (OGP), lancé officiellement en septembre 2011, a reflété les efforts internationaux pour parvenir à un meilleur fonctionnement des gouvernements. Il rassemble aujourd'hui plus de 60 États¹ qui ont choisi d'adhérer aux principes de transparence, d'intégrité, de responsabilité, de participation civique, et de services publics améliorés. Beaucoup d'autres pays ont déclaré leur intention de rejoindre l'OGP. Si tous ces pays appuient l'objectif d'un gouvernement meilleur et plus ouvert et adhèrent au même ensemble de principes, leurs contextes, défis, et leurs situations de départ sont différents.

Un cadre ouvert et solide de gouvernance est déterminant pour faire advenir les réformes. Sa souplesse est un facteur important lorsqu'on détermine l'état de préparation et le délai requis pour atteindre les objectifs du Gouvernement Ouvert ; il faut cependant rappeler que le Gouvernement Ouvert n'est pas une fin en soi, mais un moyen d'évoluer vers une société démocratique vivante qui réponde aux besoins de ses citoyens.

Le Printemps arabe a été provoqué par un mécontentement généralisé par rapport aux conditions socio-économiques actuelles et le manque de droits et libertés élémentaires. L'auto-immolation de Mohamed Bouazizi dans la ville tunisienne de Sidi Bouzid a rendu manifestes les raisons de ce mécontentement non seulement en Tunisie mais dans toute la région : la

1. 65 pays en novembre 2014.

pauvreté, une large corruption parmi les fonctionnaires et les hommes politiques, et le manque de respect pour la dignité humaine et les droits démocratiques. La rapidité avec laquelle les demandes populaires de réforme se sont affirmées dans toute la région MENA a confirmé la présence de ces problèmes dans l'ensemble du monde arabe.

Au Maroc, ces expressions du mécontentement populaire à l'égard du *status quo*, surtout parmi les jeunes, a donné naissance au Mouvement du 20 février. Les manifestants, reconnaissant la position particulière du Roi, n'ont pas appelé à un changement de régime, préférant se concentrer sur les réformes constitutionnelles, une indépendance accrue du judiciaire, la reconnaissance des droits des minorités, et des opportunités économiques plus grandes. La réponse du gouvernement a été très rapide : une commission a été formée pour réviser la Constitution et a produit un projet renforçant les garanties en ce qui concerne des droits humains fondamentaux, faisant pour la première fois du Premier ministre le chef du gouvernement, et introduisant d'autres réformes, évoquées dans ce rapport. La Constitution de 2011 a été ratifiée par la procédure accélérée d'un référendum populaire et est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2011.

Le Printemps arabe a eu lieu dans la période des turbulences économiques internationales postérieures à la crise des marchés financiers en 2008. Cette crise et l'augmentation consécutive du chômage, particulièrement celui des jeunes, ont provoqué des mouvements de protestation dans les pays membres de l'OCDE et des demandes en faveur d'un processus d'élaboration des politiques plus ouvert, inclusif et réactif. Le déclin généralisé de la confiance des citoyens dans les gouvernements et dans l'adhésion des responsables politiques à une croissance inclusive sous-tend ce mécontentement dans les pays de l'OCDE comme dans les pays du Printemps arabe.

Malgré la variété des situations dans les pays du Printemps arabe et de l'OCDE, leurs gouvernements font face à des défis similaires : regagner la confiance des populations et intégrer leurs contributions, les impliquer activement, dans les processus d'élaboration des politiques. Une participation accrue des citoyens dans ces processus représente une voie prometteuse vers la satisfaction des attentes populaires, la restauration de la confiance entre citoyens et gouvernements, et, ce qui n'est pas le moins, garantir que des processus plus efficaces d'élaboration des politiques débouchent sur des services aux citoyens de meilleure qualité et renforcent un développement durable et inclusif.

La Constitution marocaine de 2011 ouvre de nouvelles possibilités pour accélérer et approfondir la réforme de la gouvernance dans le Royaume. Ce processus s'appuie sur une société civile multidimensionnelle et active, un

secteur privé compétitif impliqué, des agents publics dévoués et capables, et des responsables politiques volontaristes aux plus hauts niveaux. Dans le même temps, la nouvelle Constitution, adoptée en réaction aux manifestations inspirées par le Printemps arabe, représente un contrat implicite avec les citoyens pour rendre possible une adoption et une mise en œuvre rapides des réformes. En 2011, un rythme de réformes décidé pouvait apparaître comme le moyen de pousser le pays vers une réforme de long terme. En 2014, ce sont des résultats plus marqués et plus visibles des réformes menées qui semblent nécessaires, pour répondre aux attentes nées de la nouvelle Constitution.

Le Maroc a officiellement fait acte de candidature au Partenariat pour le Gouvernement Ouvert (OGP), mais n'a pas encore rempli les conditions d'éligibilité, puisqu'il lui manque un point sur les douze nécessaires (sur un total possible de seize). Cette candidature est fortement soutenue au sein de l'administration publique, de la société civile et par les partenaires internationaux du Maroc. Il existe en outre un accord général sur le choix de la loi sur l'Accès à l'information comme moyen le plus opportun de parvenir à l'éligibilité, ce que la nouvelle Constitution légitime. Au moment de la rédaction de ce rapport, une loi est en préparation, mais n'a pas encore été soumise au Parlement.

Le moment est donc venu de préparer la prochaine étape du processus OGP, c'est-à-dire la conception d'un Plan d'action. Un tel plan se concentre habituellement sur un petit nombre de réformes ambitieuses – pas plus d'une douzaine, idéalement – que le gouvernement est sûr de pouvoir mener à bien dans le cadre temporel de deux ans fixé pour les Plans d'action de l'OGP ; ce sont donc des engagements adaptés dans le cadre d'un forum international du type de l'OGP. Ce plan devrait être considéré comme un élément d'un ensemble plus large de réformes du Gouvernement Ouvert, définissant l'agenda de réforme du Maroc.

Cette étude du Gouvernement Ouvert porte sur cet agenda large des réformes du Gouvernement Ouvert, identifie les actions potentielles de renforcement du Gouvernement Ouvert au Maroc, parmi lesquelles des actions susceptibles de devenir les engagements d'un futur Plan d'action de l'OGP.

Des considérations similaires s'appliquent à la question de savoir comment organiser au mieux le Gouvernement Ouvert, un enjeu abordé dans le premier chapitre, au sujet du centre du gouvernement. Le Maroc a installé un comité de pilotage, comme attendu des pays désireux de rejoindre l'OGP, rassemblant représentants de l'administration et de la société civile. Le mandat de cette structure pourrait être élargi de manière à faciliter la coordination plus générale des initiatives du Gouvernement Ouvert. Les

participants d'un tel organe de coordination devraient être compétents sur l'ensemble des thèmes figurant à l'agenda, vraisemblablement plus large que les mesures prioritaires choisies pour le Plan d'action de l'OGP. La composition adéquate de cet organe élargi, dont les membres seraient issus du gouvernement comme de la société civile, devrait refléter les priorités de la stratégie gouvernementale large pour le Gouvernement Ouvert.

Encadré 1. Caractéristiques d'un Gouvernement Ouvert

Transparence

- Les lois, décrets, règlements et autres documents officiels sont facilement accessibles.
- Les données administratives, et notamment l'information budgétaire, sont fournies dans des formats téléchargeables et lisibles sur ordinateur.
- Les procédures de marchés publics, dont les demandes de prix et les résultats des adjudications, sont aisément accessibles dans les délais utiles.
- L'information sur le travail de l'administration est fournie sous une forme ventilée (par ex. par lieux) concernant :
 - la qualité de service (par ex. pour la santé et l'éducation)
 - les relevés de votes
 - les rapports officiels.
- Les personnes et les organisations peuvent solliciter des informations et l'obtenir dans les délais convenables.
- Les responsables administratifs sont accessibles à la presse, et, dans une mesure raisonnable, à tous les citoyens.

Participation des citoyens

- Les projets de loi et de réglementation sont accessibles aux citoyens pour qu'ils les commentent bien avant leur adoption.
- Les citoyens et les organisations ont la possibilité de participer à la formulation des projets de lois et de règlement, et les gouvernements fournissent l'information sur la manière dont ils ont intégré ou pris en compte les contributions citoyennes de suivi régulier, comme les comités d'évaluation.
- Des mécanismes de plainte, comme les centrales d'appels et les médiateurs, existent et garantissent l'anonymat.
- Les réunions des organismes consultatifs et de supervision, comme les auditions parlementaires, sont ouvertes aux citoyens.

Encadré 1. Caractéristiques d'un Gouvernement Ouvert (suite)

Intégrité

- Les programmes gouvernementaux sont régulièrement contrôlés et leurs résultats communiqués au public et au Parlement.
- Les patrimoines des hauts responsables publics sont connus et contrôlés de manière régulière.
- Des règles préviennent les actes de corruption et permettent de les détecter et de les corriger lorsqu'ils ont été constatés.
- Quand des actes de corruption sont détectés, leurs auteurs sont tous poursuivis et les organisations concernées en subissent les conséquences négatives comme des amendes ou l'exclusion.
- La législation sur la corruption évolue avec les activités administratives, les pratiques et la technologie.
- Des règles sur les conflits d'intérêts existent et sont appliquées.

Technologies de l'information

- Les sites Internet de l'administration incluent une information extensive sur les activités du gouvernement ainsi que sur les éléments utiles aux citoyens dans leurs échanges avec les administrations ; ils facilitent les interactions avec les citoyens.
- L'information est en outre fournie d'une manière accessible aux citoyens qui n'ont pas d'accès Internet.

Protections

- Des systèmes existent qui protègent la vie privée des citoyens et empêchent un usage inapproprié des données.
- Les lanceurs d'alerte sont protégés contre les poursuites judiciaires.
- Les lobbyistes sont enregistrés et rendent leurs dépenses publiques.
- Les journalistes et autres membres de la presse sont protégés contre les poursuites dans l'exercice de leurs activités professionnelles.
- Les sources des journalistes sont protégées par l'anonymat.

Ce rapport doit aider le Royaume du Maroc et ses partenaires, nationaux comme internationaux, dans la progression vers les prochaines étapes du processus OGP, pour faire aboutir la candidature, et donc de préparer un Plan d'action de l'OGP engageant le gouvernement à prendre des mesures spécifiques de renforcement du Gouvernement Ouvert. La méthodologie utilisée reflète l'approche par l'OCDE du Gouvernement Ouvert, exposée dans les Principes directeurs pour une élaboration ouverte et inclusive des politiques, et inspirée par une expérience longue de la conduite avec les gouvernements des pays membres et non membres des Examens de la Gouvernance Publique. Ce rapport prolonge en outre la collaboration entre l'OCDE et l'OGP, l'OCDE aidant les pays candidats de l'OGP à rejoindre le réseau de l'OGP, à développer des Plans d'action de l'OGP, et à les mettre en œuvre. Outre le Maroc, cette coopération concerne aujourd'hui d'autres pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, d'Amérique latine et d'Asie du Sud-Est.

Le Gouvernement Ouvert rassemble différents enjeux portant sur la manière dont les gouvernements interagissent avec les citoyens et d'autres partenaires. L'encadré 1 résume les principales caractéristiques d'un Gouvernement Ouvert.

Approche du Gouvernement Ouvert par l'OCDE

L'OCDE a été au premier plan des efforts internationaux pour promouvoir et diffuser les politiques et pratiques du Gouvernement Ouvert pendant plus de dix ans. Depuis 2001, l'OCDE a rassemblé et analysé l'information montrant l'importance de la participation civique à la formulation et la mise en œuvre de meilleures politiques publiques et de la prestation de services publics qui débouchent sur une efficacité et une satisfaction des citoyens plus grandes. En collaboration avec les hauts responsables publics des pays membres engagés dans l'amélioration des relations entre gouvernement et citoyens, un ensemble de principes a été formulé pour orienter la mise en œuvre des politiques du Gouvernement Ouvert, et garantir leur succès (OCDE 2001, 2009), que présente l'encadré 2.

Encadré 2. Principes Directeurs pour une élaboration inclusive et ouverte des politiques

Implication : Une élaboration inclusive et ouverte des politiques requiert un volontarisme et une implication forts à tous les niveaux – hommes politiques, agents administratifs de haut niveau et responsables publics.

Encadré 2. Principes Directeurs pour une élaboration inclusive et ouverte des politiques (*suite*)

Droits : Les droits des citoyens à l'information, à la consultation et à la participation publique au processus de prise de décision et à la prestation de services, doivent être affirmés par la loi et les principes politiques. L'obligation du gouvernement de répondre aux demandes des citoyens doit être nettement affirmée. Des dispositifs de surveillance indépendants doivent permettre de faire respecter ces droits.

Clarté : Les objectifs et les limites observées en matière d'information, de consultation et de participation publiques, devraient être clairement énoncés dès le début. Les rôles et les responsabilités de tous les acteurs devraient être bien définis. L'information fournie par le gouvernement devrait être complète, objective, fiable, pertinente, mais aussi facile à trouver et compréhensible.

Délais : L'implication de la population dans le processus politique devrait être recherchée dès que possible, afin d'offrir une plus large gamme de solutions et d'accroître les chances d'une mise en œuvre concluante. Des délais corrects devraient être fixés pour que la consultation et la participation soient effectives.

Inclusion : Tous les citoyens devraient avoir d'équales opportunités et des canaux multiples pour accéder à l'information, être consultés et participer. Tous les efforts raisonnables devraient être faits pour impliquer la plus grande diversité possible de personnes.

Ressources : Des ressources techniques, financières et humaines adéquates sont requises pour garantir une information, une consultation et une participation publiques réelles. Les agents du gouvernement doivent avoir accès aux compétences, orientations et formation utiles, ainsi qu'à une culture organisationnelle favorisant les outils traditionnels et en ligne.

Coordination : Les initiatives visant à informer, consulter et impliquer la société civile devraient être coordonnées de manière multisectorielle et à tous les niveaux de l'administration de manière à garantir une cohérence politique, à éviter les redondances et à réduire les risques de « fatigue de la consultation ». Les efforts de coordination ne devraient pas décourager l'initiative et l'innovation mais mobiliser au contraire les connaissances des réseaux de connaissance et des communautés de pratiques au sein de l'administration et en dehors d'elle.

Responsabilité : Les gouvernements ont une obligation d'informer les participants sur la manière dont ils vont utiliser les contributions reçues lors de la consultation et de la participation publiques. Les mesures assurant que le processus de décision est ouvert, transparent et accessible à la surveillance externe, peuvent renforcer la responsabilité du gouvernement, et donc la confiance que place en lui la population.

Encadré 2. Principes Directeurs pour une élaboration inclusive et ouverte des politiques (suite)

Évaluation : Les gouvernements doivent évaluer leur propre performance. Pour le faire efficacement, ils doivent construire une demande, des capacités, une culture et des outils d'évaluation de la participation publique.

Une citoyenneté active : Les sociétés bénéficient de l'existence d'une société civile dynamique ; les gouvernements peuvent faciliter l'accès à l'information, encourager la participation, sensibiliser, renforcer l'éducation civique des citoyens et appuyer le renforcement de capacités au sein des organisations de la société civile. Les gouvernements ont besoin d'explorer de nouveaux rôles pour soutenir efficacement une résolution autonome des problèmes par les citoyens, les OSC et les entreprises.

Source : OCDE (2002), *Des citoyens partenaires : Information, consultation et participation à la formulation des politiques publiques*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264295568-fr>; actualisé dans OCDE (2009), *Focus on Citizens : Public Engagement for Better Policy and Services*, OECD Studies on Public Engagement, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264048874-en>.

Aperçu du Partenariat pour le Gouvernement Ouvert

L'OGP a été lancé en 2011 « Pour fournir une plateforme internationale aux réformateurs nationaux désireux de rendre leurs gouvernements plus ouverts, responsables et réactifs aux demandes des citoyens » (www.opengovpartnership.org/). Cette initiative a connu un succès rapide, passant de 8 pays membres à 65 fin 2014, en plus des partenaires de la société civile.

L'approche de l'OGP a attiré la participation de nombre des organisations les plus reconnues en matière de plaidoyer pour la démocratie, la transparence et la bonne gouvernance. L'encadré 3 fournit un extrait de la Déclaration de l'OGP, résumant ses objectifs et principes centraux. Les quatre principes fondamentaux affirmés par la déclaration, auxquels les pays membres doivent adhérer, incluent :

- l'accès à l'information (la transparence de l'administration publique)
- la participation civique (dont l'engagement civique)
- l'intégrité (dont la lutte contre la corruption)

- l'accès aux technologies qui appuient l'ouverture et la responsabilité (les TIC notamment).

Encadré 3. Le Partenariat pour un Gouvernement Ouvert

Déclaration sur le Gouvernement Ouvert (extrait)

En tant que membres du Partenariat pour le Gouvernement Ouvert, adhérant aux principes énoncés par la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Convention des Nations Unies contre la corruption et d'autres instruments internationaux applicables en matière de droits de l'homme et de bonne gouvernance :

Nous reconnaissons que les populations du monde entier demandent davantage d'ouverture de la part de leur gouvernement. Elles exigent une participation civique accrue aux affaires publiques, et examinent les voies par lesquelles leurs gouvernements pourraient devenir plus transparents, réactifs, responsables et efficaces.

Nous reconnaissons que nos pays se trouvent à différentes étapes de leurs efforts pour promouvoir l'ouverture du gouvernement, et que chacun d'entre nous fait sienne une approche conforme à ses priorités à son contexte national ainsi qu'aux aspirations de ses citoyens.

Nous acceptons la responsabilité de profiter de ce moment pour renforcer nos engagements de promouvoir la transparence, lutter contre la corruption, renforcer le pouvoir des citoyens et tirer profit de l'apport des nouvelles technologies à un gouvernement plus efficace et responsable.

Nous défendons la valeur de l'ouverture dans notre engagement d'améliorer les services, de gérer les ressources publiques, de promouvoir l'innovation et de créer des communautés plus sûres, en association avec les citoyens. Nous adhérons aux principes de transparence et d'un Gouvernement Ouvert en vue de parvenir à une prospérité, un bien-être et une dignité humaine accrus dans nos pays, et au sein d'un monde de plus en plus interconnecté.

Nous affirmons ensemble notre volonté¹ :

- d'accroître la disponibilité de l'information au sujet des activités de l'administration
- de soutenir la participation civique
- d'appliquer les normes les plus exigeantes en matière d'intégrité professionnelles dans l'ensemble de nos administrations
- d'élargir l'accès aux nouvelles technologies au service de l'ouverture et de la responsabilité.

1. Les quatre engagements sont ici résumés. Pour le texte intégral, voir source ci-dessous.

Source : www.opengovpartnership.org/about/open-government-declaration.

L'OGP fixe des critères pour l'éligibilité des pays désireux de devenir membres et, une fois que les pays l'ont rejoint, exige d'eux qu'ils développent des plans d'action biannuels pour renforcer le Gouvernement Ouvert.

L'adhésion du Maroc à l'OGP dépend d'un renforcement des bases du Gouvernement Ouvert dans le Royaume, idéalement par l'adoption d'une législation rigoureuse garantissant l'accès à l'information. Par la suite, la participation à l'OGP doit permettre de catalyser la mise en œuvre de l'engagement civique et d'un processus de décision participatif, au moyen de Plans d'action OGP et des processus consultatifs qui les portent. Au travers de la mise en œuvre d'un tel Plan d'action après l'adhésion à l'OGP, ou bien de réformes du Gouvernement Ouvert menées indépendamment de ce processus, le Maroc a la possibilité de manifester son adhésion à un gouvernement plus ouvert, transparent, responsable et participatif, et d'y gagner une cohésion sociale plus grande, une croissance économique plus rapide et des citoyens plus impliqués.

Le Plan d'action de l'OGP doit inclure divers engagements du gouvernement d'agir pour renforcer le Gouvernement Ouvert. L'OGP exige que ces engagements servent au moins l'un des « grands défis » de l'OG : *i)* l'amélioration des services publics ; *ii)* le renforcement de l'intégrité publique *iii)* une gestion plus efficace des ressources publiques ; *iv)* la création de communautés plus sûres ; et *v)* le renforcement de la responsabilité des entreprises.

Participation du Maroc à l'OGP et défis représentés par le Gouvernement Ouvert dans le contexte actuel

Les défis auxquels est confronté le gouvernement du Maroc alors qu'il travaille au renforcement du Gouvernement Ouvert dans le nouveau cadre institutionnel, sont en rapport avec trois facteurs. En premier lieu, la mise en œuvre de réformes significatives est toujours difficile, particulièrement dans les conditions économiques et politiques complexes que connaît aujourd'hui le pays.

En deuxième lieu, la gamme large des réformes requises par le Gouvernement Ouvert suppose une coordination transversale de nombreuses initiatives parallèles, dont beaucoup doivent être conduites depuis plusieurs institutions du secteur public, dont chacune a des attributions différentes en regard du Gouvernement Ouvert. C'est un défi de taille pour n'importe quel gouvernement.

En troisième lieu, une mise en œuvre concluante au Maroc devra s'appuyer sur une nette revalorisation de la capacité institutionnelle du secteur public. Les domaines prioritaires sont de ce point de vue les

réformes du service public qui assignent aux agents publics des tâches nouvelles et plus complexes, comme les consultations en cours avec la population au sujet de l'offre de programmes, de l'appui aux débats parlementaires sur le budget, d'un meilleur partage de l'information utilisant des moyens classiques et en ligne. Le renforcement de la capacité du gouvernement dans ces domaines doit aller de pair avec le développement des partenaires de la société civile, dont beaucoup n'existent que depuis peu et commencent juste à s'organiser pour participer de manière effective au dialogue et au partenariat.

Étant donné ces besoins, le Plan d'action de l'OGP représente une occasion tout à fait bienvenue de concrétiser les promesses de la nouvelle Constitution en matière de démocratie participative au travers de la consultation publique et de l'édification d'un consensus sur les réformes du Gouvernement Ouvert, ainsi que de formuler un agenda d'action consolidé pour la mise en œuvre de ce dernier au Maroc.

Ce rapport affirme que la réalité et la continuité des progrès dans ce domaine suppose une direction aux plus hauts niveaux du gouvernement marocain, en commençant par le Chef du gouvernement et le centre du gouvernement qui l'appui dans sa conduite du gouvernement. Une pleine réalisation du Gouvernement Ouvert supposera un complet changement de paradigme dans la définition même du rôle de l'État et des manières dont il interagit avec tous les partenaires pertinents. Son succès dépendra largement de la capacité du Maroc de mettre en place des mécanismes crédibles, transparents et démocratiques de gestion d'une multiplicité d'acteurs nouveaux ou anciens, au sein du gouvernement et en dehors. Parmi ces derniers, le cabinet du Chef du Gouvernement et les structures liées, le ministère des Finances, le Parlement et la Cour des Comptes. En dehors du gouvernement, les principales institutions sont les partis politiques, les organisations de la société civile, les syndicats (ceux notamment qui représentent les fonctionnaires), les universitaires, les associations professionnelles et le monde des entreprises.

Le Gouvernement Ouvert représentera une plateforme renouvelée de gouvernance à partir de laquelle produite, mettre en œuvre et superviser les politiques, au travers de processus ouverts et inclusifs. Pour y parvenir, il doit tirer profit de la capacité de toutes les institutions, gouvernementales ou non, de contribuer à un développement socio-économique national durable. Poursuivre l'installation de ces institutions et relations nouvelles est un devoir du gouvernement marocain comme des citoyens ; ceux-ci doivent travailler à définir un but commun et à construire une alliance réformatrice constructive pour façonner le futur de leur pays.

Le changement progressif au fondement du processus de réforme marocain

Par rapport à ses voisins, le Maroc a connu une transition politique « douce » au cours des dernières décennies, traduisant une approche progressive, graduelle, dans de nombreux domaines des politiques publiques et de la réforme de la gouvernance. Cette tendance a été incontestablement renforcée par le besoin de répondre à la pression locale et internationale résultant des crises budgétaire et économique, qui a plaidé pour une ouverture plus grande des gouvernements, un engagement accru des partenaires, notamment le Parlement, et une action dans des domaines comme l'intégrité, la discipline budgétaire et la transparence.

L'approche continue et progressive du Maroc suppose qu'il n'y a pas de rupture entre la période qui a précédé et suivi le Printemps arabe, contrairement à ce qui s'est produit dans d'autres pays. Dans le domaine de la transparence budgétaire, par exemple, les réformes ont été entamées il y a dix ou quinze ans déjà, et ont produit des améliorations progressives sur le plan de la complétude du budget, de la disponibilité des informations, de la qualité globale des données, et du renforcement des différents acteurs impliqués. Le récit politique proposé depuis le milieu des années 1990 a de plus en plus plébiscité les notions de liberté de la presse et liberté d'expression, de responsabilité du gouvernement et d'implication de la société civile.

Les observateurs de la réforme marocaine, appartenant à la Banque mondiale (2010) ou au monde académique local (Harakat, 2011 ; Karim, 2012) s'accordent pour considérer que l'environnement politique marocain est mû par une dynamique de progrès. Les réformes de la gouvernance ouverte sont considérées comme une part déterminante des réformes sociales et économiques autant que d'un véritable processus de modernisation. La nouvelle Constitution met en particulier l'accent sur les principes de participation, de pluralisme et de bonne gouvernance ; elle reconnaît l'importance de la séparation des pouvoirs, d'un rôle accru du Parlement et du Premier ministre, de l'État de droit, de la bonne gouvernance et de la société civile. Chacun de ces principes doit se traduire en mesures concrètes pour renforcer la gouvernance publique dans les cinq domaines abordés dans ce rapport : la gestion de la réforme depuis le centre du gouvernement, l'engagement civique, la transparence budgétaire, l'intégrité, et l'utilisation des TIC.

Le Printemps arabe a eu un effet évident dans tous ces domaines. En ce qui concerne la transparence budgétaire, par exemple, le débat intense sur le budget citoyen – sa disponibilité, son accessibilité, sa lisibilité et sa qualité

globale – peut être vu comme le prolongement de la demande d’une ouverture plus grande, même si les budgets citoyens sont une invention récente dans de nombreux pays, et que beaucoup de progrès doivent donc être faits.

Aujourd’hui, les acteurs de contrôle indépendants et les organisations de la société civile ont un cahier des charges important devant eux au moment où ils prennent connaissance de leurs nouvelles responsabilités et mettent en place des systèmes de promotion et de mise en œuvre de mécanismes sains de responsabilisation. L’engagement politique de long terme de réformer la gestion publique financière s’est reflété par l’adoption rapide de la nouvelle LOLF longtemps attendue et révisée en novembre 2014, ouvrant ainsi la voie à l’évolution des politiques opérationnelles et à un renforcement des capacités intégrées de toutes les institutions impliquées. Ceux qui portent un agenda de réforme si vaste et si rigoureux, auront besoin du soutien actif du centre du gouvernement pour parvenir à la déployer de manière équilibrée dans les très nombreuses institutions et niveaux du gouvernement concernés.

Organisation de la Revue du Gouvernement Ouvert

Ce rapport s’ouvre sur une discussion de l’appui aux réformes du Gouvernement Ouvert au centre du gouvernement. Il se penche ensuite sur chacun des quatre piliers de l’OGP, c’est-à-dire : *i*) l’élargissement du dialogue au travers de l’engagement civique ; *ii*) une meilleure diffusion de l’information sur les activités de l’administration publique (ici, tout particulièrement, la transparence budgétaire) ; *iii*) le renforcement des mécanismes de l’intégrité administrative ; et *iv*) l’utilisation des technologies comme outil du Gouvernement Ouvert et de la responsabilité.

Chacun de ces cinq chapitres s’ouvre sur un résumé des principes du Gouvernement Ouvert concernés par le thème traité, en se concentrant sur les principes de gouvernance publique formulés par l’OCDE, suivi d’un résumé des progrès du Maroc dans ce domaine avant la nouvelle Constitution. Il s’intéresse ensuite à l’agenda de la période en cours, en abordant différents sous-thèmes. Chacun de ces sous-thèmes fait l’objet d’une évaluation des forces et faiblesses de la performance du Maroc en regard des principes du Gouvernement Ouvert pertinents. La mise en œuvre est ensuite abordée, en examinant notamment comment les institutions et partenaires concernés pourraient faire un usage plus grand des TIC pour favoriser la réforme.

Le premier chapitre, sur le centre du gouvernement, et le dernier, sur le rôle des TIC au service du Gouvernement Ouvert, limitent la discussion, chacun abordant une question décisive. Étant donné la nature transversale du changement nécessaire, la direction et la mobilisation des ressources,

fonctions qui reviennent au cabinet du Chef du Gouvernement, détermineront le succès. Une réforme transversale peut par ailleurs bénéficier d'un large usage des TIC pour surmonter les barrières institutionnelles, faciliter la coopération entre les organisations et la communication et la collaboration avec les partenaires extérieurs.

Ces deux chapitres s'attardent donc plus longuement sur les institutions et les structures. Le premier examine le rôle des institutions situées au plus haut niveau, particulièrement le cabinet du Chef du Gouvernement, dans la direction stratégique et la coordination des initiatives. Au vu de la singularité de la période de transition en cours depuis l'adoption de la Constitution en 2011, et des changements importants qu'elle a suscités au centre du gouvernement, ce chapitre regarde plus loin que l'OGP pour voir comment les pouvoirs nouvellement attribués au Chef du Gouvernement pourraient se refléter dans l'organisation de son cabinet et ses relations avec les ministères dans la perspective d'une bonne gestion des réformes majeures. À cette fin, il s'ouvre sur un résumé des dispositions de la nouvelle Constitution en ce qui concerne le Gouvernement Ouvert, puis examine la coordination et les fonctions de direction du centre du gouvernement nécessaires au succès de l'initiative. Il se conclut par diverses propositions de renforcement de ces fonctions dans le domaine du Gouvernement Ouvert.

Le chapitre consacré aux TIC s'appuie sur les discussions spécialisées incluses dans chaque chapitre, en examinant le contexte politique global et la structuration des TIC au Maroc. Cette analyse fournit une base pour examiner comment les TIC pourraient devenir un outil plus efficace pour renforcer le Gouvernement Ouvert au Maroc.

Une section finale de chaque chapitre rassemble les propositions, en les présentant sous la forme de propositions en vue de la formulation du Plan d'action de l'OGP, soumises au Comité de pilotage du Gouvernement Ouvert et à ses partenaires. Lorsque le Maroc fera le nécessaire pour adhérer à l'OGP, il devra formuler un Plan d'action, mais limité à un petit nombre de mesures ambitieuses et à fort impact ; il est donc urgent de concevoir un plan d'action global qui préservent les gains réalisés grâce à la nouvelle Constitution et aux réformes en appui au Gouvernement Ouvert.



Extrait de :
Open Government in Morocco

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264226685-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2015), « Introduction », dans *Open Government in Morocco*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264226722-5-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.